



## Je ne peux pas payer La Pension alimentaire

Par **Chahrazade**, le **04/08/2014** à **17:54**

Bonjour,

Le juge a donné la garde de ma fille de 12 ans à mon ex à cause de mon déplacement à l'étranger de mon mari.

Je dois payer 200 euros pour la pension, je n'ai pas travaillé depuis 4 ans et je ne travaille pas en ce moment et je ne pense pas pouvoir travailler ici je ne parle pas leur langue.

Mon mari ne peut pas et ne veut pas payer la pension, il a 2 enfants à lui à sa charge une maison à payer plus les vols.....

Si je ne paie pas car je n'ai pas de revenu qu'est-ce qui m'arrivera?

Mon mari veut payer à une condition si je suis sûre que le juge va demander à mon ex de le rembourser ?

Je ne sais pas quoi faire....

Merci d'avance

Par **aguesseau**, le **04/08/2014** à **18:05**

bjr,

si votre mari paie la pension alimentaire de votre fille, votre ex n'a pas à le rembourser puisque c'est vous qui devez payer la pension alimentaire de votre fille. donc ce serait à vous de rembourser votre mari.

si vos revenus ont baissé, vous pouvez demander au JAF, la baisse de la pension alimentaire.

si vous ne payez pas la pension alimentaire, votre ex dispose de plusieurs solutions pour obtenir le paiement de la pension.  
cdt